

Après avoir présenté le document et précisé le contexte de rédaction de cet édit, vous l'analyserez en montrant en quoi il met fin aux guerres de religion et permet le rétablissement de l'autorité de l'Etat.

*Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.*

*Nous avons jugé nécessaire de donner maintenant à tous nos sujets une loi générale, claire, nette et absolue, par laquelle seront réglés tous les différends présents et à venir, afin d'établir une bonne et durable paix.*

*Art. 2 Défendons à tous nos sujets de s'attaquer, s'injurier et de se provoquer en se reprochant le passé [...]*

*Art. 3 Ordonnons que la religion catholique soit rétablie en tous lieux et endroits de notre royaume pour y être paisiblement et librement exercée, sans aucun trouble ou empêchement [...]*

*Art. 6 Avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée(1) de vivre partout dans notre royaume sans être vexés, brutalisés ni astreints à faire quelque chose contre leur conscience.*

*Art. 9 Nous permettons à ceux de la religion prétendue réformée de continuer l'exercice public de leur religion là où il était établi et fait publiquement en 1596 et 1597.*

*Art. 11 Davantage, nous ordonnons que dans les faubourgs d'une ville de chaque bailliage(2), en plus de celles déjà accordées, l'exercice de la religion prétendue réformée puisse se faire publiquement*

*Art. 18 Défendons aussi à tous nos sujets d'enlever par force, contre le gré de leurs parents, des enfants de ladite religion pour les faire baptiser ou confirmer en l'Église catholique [...]*

*Art. 22 Ordonnons qu'il ne sera fait ni différence, ni distinction entre les religions pour être admis dans les universités, collèges et écoles, et les malades et pauvres dans les hôpitaux et les léproseries.*

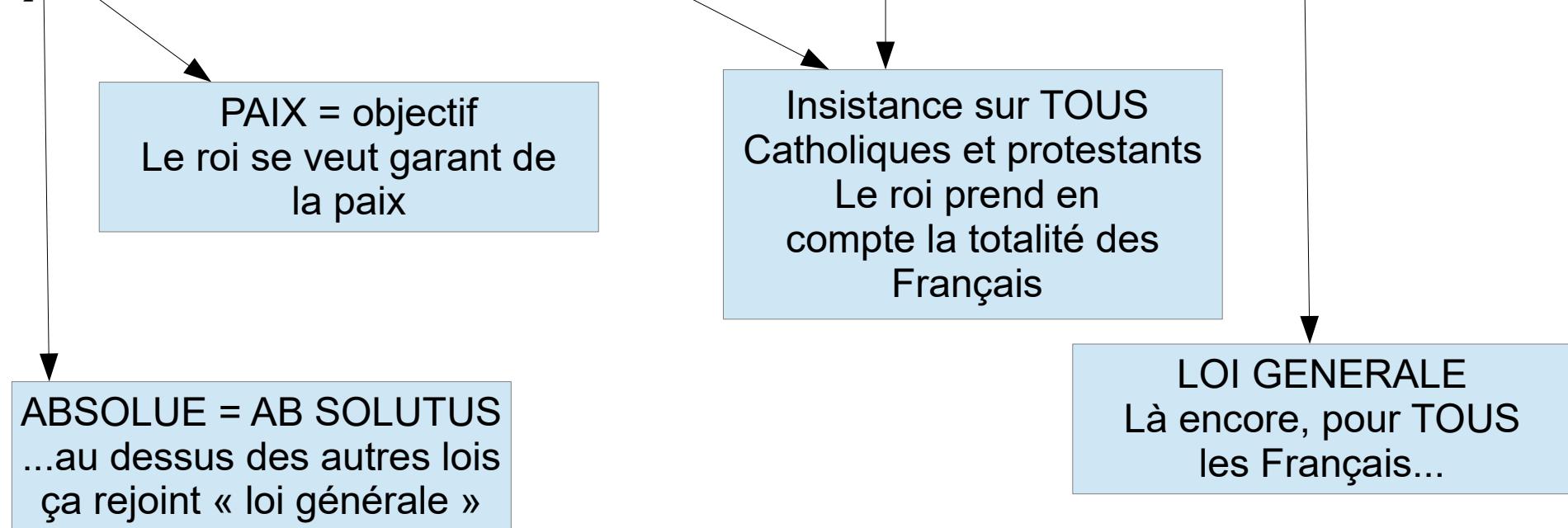
(1) religion protestante

(2) une circonscription administrative

## ANALYSE

*Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. => TITRE du roi.. Henri régnait déjà sur la Navarre.. Né catholique il est devenu protestant, puis revient au catholicisme en 1572 puis retourne ensuite au protestantisme. Devenu roi en 1589, il se convertit définitivement au catholicisme en 1593...*

*Nous avons jugé nécessaire de donner maintenant à tous nos sujets une loi générale, claire, nette et absolue, par laquelle seront réglés tous les différends présents et à venir, afin d'établir une bonne et durable paix.*



## ANALYSE

*Art. 2 Défendons à tous nos sujets de s'attaquer, s'injurier et de se provoquer en se reprochant le passé [...]*

*Art. 3 Ordonnons que la religion catholique soit rétablie en tous lieux et endroits de notre royaume pour y être paisiblement et librement exercée, sans aucun trouble ou empêchement [...]*

*Art. 6 Avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée(1) de vivre partout dans notre royaume sans être vexés, brutalisés ni astreints à faire quelque chose contre leur conscience.*

*Art. 9 Nous permettons à ceux de la religion prétendue réformée de continuer l'exercice public de leur religion là où il était établi et fait publiquement en 1596 et 1597.*

*Art. 11 Davantage, nous ordonnons que dans les faubourgs d'une ville de chaque bailliage(2), en plus de celles déjà accordées, l'exercice de la religion prétendue réformée puisse se faire publiquement*

*Art. 18 Défendons aussi à tous nos sujets d'enlever par force, contre le gré de leurs parents, des enfants de ladite religion pour les faire baptiser ou confirmer en l'Église catholique [...]*

*Art. 22 Ordonnons qu'il ne sera fait ni différence, ni distinction entre les religions pour être admis dans les universités, collèges et écoles, et les malades et pauvres dans les hôpitaux et les léproseries.*

(1) religion protestante

(2) une circonscription administrative

texte	paraphrase	Analyse
<i>Art. 2 Défendons à tous nos sujets de s'attaquer, s'injurier et de se provoquer en se reprochant le passé [...]</i>	<i>Le roi demande aux Français de ne pas multiplier les violences appuyées sur les événements passés et de ne pas se provoquer sur ce sujet.</i>	En défendant ses sujets de «s'attaquer, s'injurier et de se provoquer», le roi ramène le calme. Toute violence attachée aux événements des guerres de religion est réprimée par le roi. Ces guerres ont déchiré la société française jusqu'au plus haut de l'Etat. Henri IV lui-même en est la preuve puisque, tout en faisant partie de la famille royale, il était protestant. Il impose de faire une croix sur les événements passés.

texte	paraphrase	Analyse
<p><i>Art. 3 Ordonnons que la religion catholique soit rétablie en tous lieux et endroits de notre royaume pour y être paisiblement et librement exercée, sans aucun trouble ou empêchement [...]</i></p>	<p><i>Le roi demande que les catholiques puissent rétablir leur culte partout où il a été empêché</i></p>	<p>Henri agit comme roi de France, qui est un des défendeurs de la religion catholique depuis le concordat de 1516. Dès le début il rétablit la religion catholique, car c'est ce qu'attendent les catholiques français et le pape. C'est à ce prix là qu'il peut se faire admettre par cette partie de la population. Il est le garant du catholicisme.</p>

texte	paraphrase	Analyse
<p><i>Art. 6 Avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée(1) de vivre partout dans notre royaume sans être vexés, brutalisés ni astreints à faire quelque chose contre leur conscience.</i></p>	<p><i>Le roi permet aux protestants d'exercer leur culte et demande que personne ne les force...</i></p>	<p>Henri permet l'exercice du culte protestant. Il est la seule autorité à pouvoir le faire. Il leur assure la liberté totale, y compris la liberté de conscience. C'est un élément important de la notion de tolérance : laisser l'autre penser ou croire ce qu'il veut sans l'en empêcher...</p>

texte	paraphrase	Analyse
<p><i>Art. 9 Nous permettons à ceux de la religion prétendue réformée (RPR) de continuer l'exercice public de leur religion là où il était établi et fait publiquement en 1596 et 1597.</i></p>	<p><i>Le roi permet aux protestants de garder les lieux d'exercice du culte à où ils étaient présents en 1596 et 1597</i></p>	<p>Henri veut fixer la présence protestante au moment de la publication de l'édit... Il cherche à les protéger en permettant le libre exercice public. C'est un autre aspect de la tolérance: laisser penser et laisser faire, même si on est de l'avis opposé. Henri ne cherche pas à réduire les protestants puisqu'il prend une date très récente: l'édit n'aurait pas eu la même portée s'il avait demandé de garder les lieux d'exercice de 1540 ou 1550.. Le roi veut donc que la situation du moment ne soit pas remise en cause. L'expression RPR est celle que les catholiques employaient.. Henri agit en tant que roi catholique, non en tant que protestant....</p>

texte	paraphrase	Analyse
<p><i>Art. 11 D'avantage, nous ordonnons que dans les faubourgs d'une ville de chaque bailliage(2), en plus de celles déjà accordées, l'exercice de la religion prétendue réformée puisse se faire publiquement</i></p>	<p><i>Le roi permet aux protestants d'exercer leur culte partout</i></p>	<p>En allant au delà de la mesure de l'Article 9, le roi laisse libres les protestants de pratiquer leur culte. Cet article 11 fait donc de la France un pays à deux religions reconnues, même si le catholicisme reste celle de l'Etat et du roi</p>

texte	paraphrase	Analyse
<p><i>Art. 18 Défendons aussi à tous nos sujets d'enlever par force, contre le gré de leurs parents, des enfants de ladite religion pour les faire baptiser ou confirmer en l'Église catholique [...]</i></p>	<p>Le roi interdit la conversion forcée des protestants.</p>	<p>Henri interdit la conversion forcée des protestants : il prend cette décision pour empêcher les agissements de la Ligue Catholique et assurer la sécurité des protestants. Il est donc le premier des catholiques et le garant de la sécurité des Français, qu'ils soient catholiques ou protestants. L'article donne une idée de la violence déployée pendant les guerres de religion : le fanatisme poussait à l'enlèvement des enfants...</p>

texte	paraphrase	Analyse
<i>Art. 22 Ordonnons qu'il ne sera fait ni différence, ni distinction entre les religions pour être admis dans les universités, collèges et écoles, et les malades et pauvres dans les hôpitaux et les léproseries.</i>	<i>Le roi interdit la discrimination des protestants dans le domaine scolaire et l'accès à la santé.</i>	Une fois les protestants libres d'exercer leur culte là où ils sont présents et partout dans le royaume, le roi leur permet d'accéder à l'université et la santé sans discrimination. Il complète ainsi la liberté totale pour les protestants. La tolérance doit s'appliquer aussi dans des domaines qui sont tenus par les religieux: l'université et les lieux de santé sont à cette époque aux mains d'ordres religieux catholiques, féminins ou masculins...

<<Après avoir présenté le document et précisé le contexte de rédaction de cet édit, vous l'analyserez en montrant en quoi il met fin aux guerres de religion et permet le rétablissement de l'autorité de l'Etat.>>

*On doit quand même ne pas traiter le sujet en totale soumission.... On est au lycée, on n'est pas citoyen(ne) actif(ve), mais on N'EST PAS OBLIGÉ DE RESTER IDIOT.... La consigne dit qu'il met « FIN » aux guerres et rétablit l'Etat... N'oublions pas que après 1598, après l'édit de Nantes, Henri IV n'a pas régné dans la paix absolue... Il est mort lui même assassiné par un catholique intransigeant.*

*Son fils Louis XIII subit l'agitation des Grands que Richelieu mate à partir de 1624.. Même au début du règne de Louis XIV la paix n'est pas complètement installée... De la même manière, la poursuite des protestants reprend sous Richelieu et sous Louis XIV... En 1685 l'édit de Nantes est annulé par le petit fils d'Henri IV... Tout l'effort d'Henri IV semble annihilé... Mais si l'on en reste à la toute fin du XVI<sup>e</sup>, force est de constater que Henri IV a réussi à ramener le calme. Si cette paix ne s'installe pas pour longtemps, Henri reste celui qui a permis son retour.*